

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA
DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX

DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX

COORDINATION DES MARCHES PUBLICS
ET DE LA REGLEMENTATION

DEPARTEMENT DE LA CELLULE DE GESTION
DES MARCHES PUBLICS

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :
MISE EN CONCESSION DES ROUTES NATIONALES
n° 1 (Pointe-Noire – Brazzaville) et n° 2 (Brazzaville – Ouesso).

AVIS D'APPEL D'OFFRES AVEC
PRE-QUALIFICATION
N° 001-2016/PR/MATDGGT-DGGT-CMPR

LANCE PAR LA REPUBLIQUE DU CONGO

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :
MISE EN CONCESSION DES ROUTES NATIONALES
n° 1 (Pointe-Noire – Brazzaville) et n° 2 (Brazzaville – Ouesso)
N° 001-2016/PR/MATDGGT/DGGT/CMPR.

Au cours de la décennie 2006 -2016, l'Etat Congolais a réalisé d'importants travaux de construction, de réhabilitation et de modernisation d'infrastructures de transport dont l'aménagement et le bitumage de la route nationale n° 1 (RN1) « Pointe-Noire – Brazzaville » d'une part ; la réhabilitation et la modernisation du tronçon « Brazzaville – Oyo », l'aménagement et le bitumage du tronçon « Obouya-Ouessou » de la route nationale n° 2 (RN2) d'autre part.

Pour optimiser les investissements ci-dessus cités ; l'Etat Congolais par le biais de la Délégation Générale aux Grands Travaux, Maître d'Ouvrage Délégué a opté pour la procédure de **Délégation de Service Public** qui n'est autre qu'un contrat par lequel une personne morale de droit public ou de droit privé reconnue par le code des marchés publics comme maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué, confie la gestion d'un service public relevant de sa compétence à un délégataire dont la rémunération est liée ou substantiellement assurée par les résultats de l'exploitation du service. Les délégations de service public comprennent, entre autres, les concessions de service public, qu'elles incluent ou non l'exécution d'un ouvrage.

1. Objectif

La Délégation Générale aux Grands Travaux lance le présent avis d'appel offres pour la mise en concession des routes nationales n° 1 et n° 2, qui a pour objet l'exploitation, l'entretien et le développement des deux routes, dans le cadre d'une délégation de service public.

Le présent avis est un appel d'offres ouvert avec pré-qualification, selon les dispositions du code des marchés publics.

2. Objet

2.1. Le présent avis a pour objet la sélection des candidats répondant aux critères de pré-qualification énumérés au point 3.

2.2. Les sociétés ou groupement de sociétés intéressées peuvent retirer le dossier de pré-qualification auprès de la **Coordination des marchés publics et de la réglementation de la Délégation Générale aux Grands Travaux (Département de la Cellule de gestion des marchés publics, 5^{ème} étage, portes n° 505, 506, 507), sise Boulevard Denis SASSOU NGUESSO**, place de la République (ex-Rond-point du CCF), ex-Immeuble du Plan ; Tél. : (+242) 02 281 47 13 ; BP : 1127 ; Fax :

(+242) 02 281 40 21 ; e-mail : contact@grandstravaux.org à l'adresse mentionnée ci-dessus, les jours ouvrables de lundi à vendredi de 9h00 à 14h30 et le samedi de 9h à 11h00, moyennant paiement , en espèces ou par chèque certifié, d'une somme de **cinq cent mille (500.000) FCFA non remboursable.**

3. Critères en matière de pré-qualification

- l'expérience générale du candidat ;
- l'expérience et les compétences du candidat dans des projets similaires ;
- la capacité financière du candidat (possibilité d'accès au crédit, capacité de financement certifiée par une institution financière internationale).

4. Composition du dossier

4.1. Les dossiers de candidature devront comprendre les éléments suivants :

- une lettre de motivation ;
- une note de présentation de l'entreprise faisant ressortir les informations ci-après :
- l'expérience générale du candidat ;
- les références sur les projets similaires déjà exécutés ou en cours d'exécution par le candidat (intitulé de la prestation, nom et adresse du client, coût de la prestation, source de financement, année, lieu et délai d'exécution), au cours des dix dernières années ;
- les références sur les projets similaires déjà exécutés ou en cours d'exécution par le candidat (intitulé de la prestation, nom et adresse du client, coût de la prestation, source de financement, année, lieu et délai d'exécution), au cours des dix dernières années, en Afrique, plus précisément dans le sud du Sahara ;
- la capacité financière (possibilité d'accès au crédit, capacité de financement) prouvée par une institution financière ;
- toutes autres informations jugées pertinentes en rapport avec la prestation.

Voir la note d'information pour les informations détaillées.

4.2. Les dossiers devront être rédigés en français et présentés en trois (3) exemplaires dont un (1) original et deux (2) copies marquées comme tels, dans une enveloppe scellée et sans raison sociale, plus quatre (04) versions électroniques. Ils seront adressés à **Madame la Coordinatrice des Marchés Publics et de la Réglementation**, avec la mention suivante :

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :
MISE EN CONCESSION DES ROUTES NATIONALES
n° 1 (Pointe-Noire – Brazzaville) et n° 2 (Brazzaville – Ouesso)
N° 001-2016/PR/MATDGGT-DGGT-CMPR.
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

5. Dépôt des offres

Les dossiers de candidature à la pré-qualification devront être déposés à l'adresse ci-après : **Ministère à la Présidence de la République chargé de l'aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux (Coordination des marchés publics et de la réglementation, 5^{ème} étage, portes n°505, 506 ou 507), Boulevard Denis SASSOU NGUESSO**, place de la République, ex- Rond-point du CCF (Centre culturel français), ex-Immeuble du Plan, e-mail : contact@grandstravaux.org, au plus tard le **09 MARS 2016** à **14 heures précises, heure locale.**

6. Pré-qualification

Les sociétés pré-qualifiées seront invitées au plus tard le, par courrier, à retirer le dossier d'appel d'offres (DAO) à l'adresse indiquée ci-dessus au point 5.

7. Retrait du Dossier d'appel d'offres

Les sociétés pré-qualifiées seront informées des conditions de retrait du dossier d'appel d'offres (DAO), par courrier correspondant à la « lettre d'invitation à soumissionner ».

Fait à Brazzaville, le **06 FEV 2016**

La Coordinatrice des marchés publics
et de la réglementation,



Jacqueline Lydia Miko
Jacqueline Lydia MIKOLO.-